

**Séance plénière extraordinaire 2021 - 2024****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure Lieu	Lundi 4 mars 2024, de 20h à 21h10 - Salle paroissiale – Maison de Commune				
Présences	Président de la municipalité	Olivier Cottagnoud	OC	AV	Présent
	Vice-président de la municipalité	Fabien Papilloud	FB	PLR	Présent
	Conseillère municipale	Lydia Moix	LM	LC	Présente
	Conseiller municipal	Stéphane Papilloud	SP	LC	Présent
	Conseiller municipal	Dominique Kuster	DK	AV	Présent
	Secrétaire municipal	Bertrand Fontannaz	BF		Présent
	Membre - Président du Conseil général	Pierre-Michel Venetz	PMV	LC	Présent
	Membre - Vice-président du Conseil général	Jean-Benoît Genoud	JBG	AV	Présent
	Membre - Secrétaire du Bureau	Monique Roh-Roduit	MRR	PLR	Présente
	Membre - Chef de groupe	Florent Favre	FF	LC	Présent
	Membre - Chef de groupe	Helen Minguely-Coudray	HMC	AV	Présente
	Membre - Chef de groupe	Alexandre Roh	AR	PLR	Présent
	Membre - membre du Bureau - Ecoles	Chantal Roh	CR	LC	Présente
	Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Yannick Berner	YB	PLR	Présent
	Membre - Rapporteur Cogest	Xavier Berthouzoz	XB	AV	Présent
	Membre - Cogest - Relect/rédac.	Nadia Bogo-Aebi	NBA	AV	Présente
	Membre - Relecture/rédaction	Christine Cavallera	CC	PLR	Présente
	Membre - RCO	Alain Coquisart	AC	PLR	Présent
	Membre - RCO	Pascal Coudray	PC	AV	Présent
	Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Nihat Curic	EC	LC	Présente
	Membre - Edilité	Adem Durakovski	AD	LC	Présent
	Membre - Cogest	Pietro Falco	PF	LC	Présent
	Membre - Cogest	Mathieu Fournier	FM	LC	Présent
	Membre - Ecoles	Julien Girod	JG	AV	Présent
	Membre - Rapporteur RCO	Stéphanie Glassey	SG	LC	Présent
	Membre - Cogest	Carole Larmandieu-Pianzola	CLP	PLR	Présente
	Membre - Edilité - Ecoles	Pascale Moos	PM	LC	Présente
Membre - RCO	Pierre-Alain Morard	PAM	AV	Présent	
Membre - Cogest	Cindy Papilloud	CP	LC	Présente	
Membre	Bertrand Pillet	BP	PLR	Présent	
Membre - Président Cogest	Daniel Roh	DR	PLR	Présent	
Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Raphaël Roh	RR	AV	Présent	
Membre - RCO - suppl. Cogest	Arnaud Zufferey	AZ	AV	Excusé	
Membre - Edilité - Ecoles	Laurent Zufferey	LZ	AV	Présent	
Excusés	Membre - RCO	Michel Declercq	MD	LC	Présent
	Membre	Luis Ferreira Manuel	MLF	PLR	Présent
Absents					

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Retour sur le PV de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 dédiée au budget 2024
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 29 janvier 2024
4. Deuxième lecture du règlement communal d'organisation (RCO)
 - Message de la commission ad hoc
 - Discussion
 - Vote
5. Demande de modification du nombre de conseillers municipaux (ART. 170 LCDP)
 - Présentation
 - Discussion
 - Vote
6. Divers

BIENVENUE

Le président, Pierre-Michel Venetz (PMV), ouvre la séance et salue l'assemblée présente. Il fait le tour des groupes pour les présences. 28 personnes présentes. 27 votants. La majorité est réunie, le législatif peut donc délibérer.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire, Monique Roh-Roduit (MRR), lit l'ordre du jour.

Tous les groupes entrent en matière et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

PMV invite MRR à communiquer sur le son des enregistrements de plénum.

MRR informe que le son des enregistrements est saturé. Il est difficile d'entendre les paroles prononcées.

Pietro Falco (PF) instruit l'assemblée sur la position du micro sur le creux du menton. Si la saturation continue, peut-être faudrait-il étudier un autre système.

L'ordre du jour est accepté tacitement.

2. RETOUR SUR LE PV DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2023 DÉDIÉE AU BUDGET 2024

Tous les groupes entrent en matière.

Helène Minguely-Coudray (HMC) informe que M. Girod ne fait pas partie de la Cogest mais des Écoles, Mme Bogo-Aebi est membre et non suppléante de la Cogest, M. Durakovski est membre de l'Édilité.

MRR apportera les corrections sur les PV 12 et 13 du plénum.

Le procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 18 décembre 2023 est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE EXTRAORDINAIRE DU 29 JANVIER 2024

Tous les groupes entrent en matière.

Florent Favre (FF) page 3 art 17 al 2 économie communale est à corriger par autonomie communale.

MRR apportera les corrections sur le PV 13 du plénum.

Le procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 29 janvier décembre 2024 est accepté à l'unanimité.

4. DEUXIÈME LECTURE DU RÈGLEMENT COMMUNAL D'ORGANISATION (RCO)

Tous les groupes entrent en matière.

Nous avancerons par titre d'article. Sans intervention, nous passerons à l'article suivant et traiterons les amendements au fur et à mesure de l'avancement.

MESSAGE DE LA COMMISSION AD HOC

Aucun message à transmettre au Plénum.

DISCUSSION ET VOTE

Xavier Berthouzoz (XB) commente les amendements déposés par son groupe.

Amendement sur l'art. 5 al. 1 modification sur la compréhension du texte.

L'amendement est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Pascal Coudray (PC) commente sur le taux de 2,5% qui mettrait un frein à la liberté de gestion du CM.

PMV rappelle que ce taux a été accepté en 1^{ère} lecture et qu'il figurera dans le RCO

Amendement sur l'art. 29 al. 1 sur l'utilisation du terme « Conseil municipal » sur tout le document au lieu de « Conseil communal ».

Daniel Roh (DR) demande s'il est possible d'avoir une copie du règlement cité dans cet article.

Olivier Cottagnoud (OC) dit que cela sera fait.

L'amendement est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Amendement sur l'art. 29 al. 2 ajouter le mot « règlement » pour la clarté du texte.

L'amendement est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

VOTE

Tous les groupes entrent en matière.

Le RCO est accepté à l'unanimité par l'assemblée en 2^{ème} lecture.

5. DEMANDE DE MODIFICATION DU NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX (ART. 170 LCDP)

PRÉSENTATION

FF, argumente la demande de modification. Renseignements pris, Vétroz est une anomalie par rapport au nombre d'habitants et au nombre de conseillers municipaux dans les communes du Valais romand.

Selon l'audit BDO, la charge de travail est importante, le taux d'occupation est élevé. Cela qui rend la fonction difficilement compatible avec une vie professionnelle. La répartition des tâches sur 7 conseillers rendrait la charge plus facile à assumer.

DISCUSSION

Alexandre Roh (AR) soutient la demande selon l'audit. La pénurie de candidats rend effectivement la tâche difficile tant elle prend du temps et rend difficile la conciliation entre la vie professionnelle, communale et familiale.

Nous mettons une réserve quant à la maîtrise/l'explosion des coûts, mais il s'agit ici plus d'un partage de l'enveloppe plutôt que de charges supplémentaires.

HMC, si une charge supplémentaire de travail devait se produire, nous privilégierions l'engagement de personnel plutôt que l'ajout de conseillers. Nous souhaiterions avoir un vote à bulletin de secrets.

PMV demande le vote de l'assemblée à bulletin secret.

*Le vote à bulletin secret est accepté par 12 voix.
Le 10% est atteint, le vote se fera à l'urne.*

VOTE

La demande de modification du nombre de conseillers municipaux (ART. 170 LCDP) est acceptée par 18 voix contre 10 et 0 abstention.

6. DIVERS

PMV, transmis à l'édilité le mandat pour les projets cimetière et route des vergers. S'il y a un aspect financier, PMV demande d'en être informé afin de mandater la Cogest également.

Cimetière 1^{ère} lecture au mois de juin.

PMV des questions ont été déposées. Les dépositaires ont-ils des retours ?

DR, sur les bordiers autorisés sur la rue du Pont. Fermer cette rue ne reporte que le problème sur les rues suivantes. Il semblerait logique que ces dernières soient en bordiers autorisés pour éviter ce report.

Stéphane Papilloud (SP), c'est le canton qui fait la T9 et c'est lui qui a étudié le sujet. La Commune n'a pas grand mot à dire. Pour le Canton c'est les rues parallèles à la T9 qui sont concernées. La rue des Vergers sera bientôt moins accessible et rendra la circulation plus difficile.

DR, comment les questions sont organisées sur le site de la commune. Sont-elles facilement accessibles ? Elles sont parfois jointes à l'ordre du jour et d'autres fois pas.

PMV, le nombre de documents peut être élevé lors des convocations. Pour ne pas surcharger ces convocations, les questions répondues ne sont pas jointes à la convocation au plénum. La réponse est donnée par le secrétaire municipal. Elle est ensuite ventilée.

PMV demande à Bertrand Fontannaz (BF) où l'on peut trouver ces questions et réponses ?

BF, on les retrouve, mais il faudrait prévoir une arborescence avec une délégation du Conseil général afin de faciliter la recherche.

PMV passera au bureau pour clarifier l'utilisation car le site nouveau n'est toujours pas facile à explorer.

Il rappelle que la sortie des élus du 30 août inclus également les élus cantonaux et fédéraux.

Lydia Moix (LM) rien à dire

Fabien Papilloud (FP) rien à dire

Dominique Kuster (DK) informe sur le bâtiment du FC. Il n'y a pas de problème sécuritaire. Il n'y aurait peut-être rien à faire du côté électrique. Les devis sont arrivés pour la réfection du toit. Ce sont des montants conséquents, mais dans le cadre de l'enveloppe attribuée.

FF demande s'il y aura un diagnostic sur l'amiante dans le toit ?

DK, c'est les professionnels qui s'en occupent. Ils ont passé beaucoup de temps pour faire le devis. Si le toit n'est pas démonté, il n'y a pas d'exposition pour les usagers.

SP, rien à dire.

OC, rien à dire.

BF montre où trouver les documents sous : « autorités, document, Questions/Réponses ». Les rubriques se trouvent à cet endroit.

DR trouve que c'est très bien fait.

FF, quelque chose sera-t-il fait pour les vestiaires du FC aux Plantys ?

DK, il y n'y a rien à communiquer pour le moment de la part de l'architecte.

PMV, demande à ce que le CM n'arrive pas au dernier moment avec des demandes ou autres tels que les zones réservées.

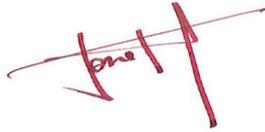
Rendez-vous le 17 juin pour le prochain plénum où nous travaillerons sur les comptes 2023 de la Municipalité.

Le président du Bureau remercie tout le monde pour leur participation.

Le Président PMV clôt la séance à 21h10

Ainsi fait à Vétroz, le 4 mars 2024

Pierre-Michel Venetz
Président du Conseil général



Monique Roh-Roduit
Secrétaire du Conseil général

